

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTPELLIER

---

Séance du 14 décembre 1906

---

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE.- LEGS DOCTEUR CLAPAREDE

M. le Maire s'exprime en ces termes :

Par testament olographe en date du 5 décembre 1904, M. CLAPAREDE Paul-Marie-Michel, en son vivant docteur en médecine, demeurant à Marseille, a légué à la Ville de Montpellier 100 gravures Rembrandt et des ouvrages, 1600 lithographies Daumier, 18 eaux-fortes Callot et 80 eaux-fortes Goya.

De l'avis de M. le Bibliothécaire de la Ville, cette collection, d'une réelle importance, contient des séries de planches actuellement très recherchées et difficiles à réunir, planches que nous ne possédons pas et qui feront excellente figure dans notre riche fonds artistique.

J'ai l'honneur, en conséquence, de proposer au Conseil de vouloir bien accepter définitivement ce legs, qui est une heureuse acquisition pour notre Bibliothèque, et de rendre, à cette occasion, hommage à la mémoire du défunt.

Le Conseil adopte.

(Bulletin municipal, Décembre 1906, p.1009-1010)